



S'ENGAGER DANS UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES

Face à l'urgence climatique et à la nécessité d'engager une transition énergétique concrète et efficace, des citoyen.ne.s, collectivités et acteurs locaux ont décidé de se rassembler pour construire un système énergétique nouveau basé sur la sobriété et l'efficacité, et pour produire ensemble une énergie renouvelable. Ils ont ainsi constitué ensemble des projets d'énergies renouvelables (EnR) citoyens.

> Ils sont basés sur une production d'énergie renouvelable (EnR) dont le capital et les décisions sont détenus tout ou partie par des acteurs locaux, dans l'intérêt du territoire et de ses habitant.e.s.

> Ils ont un **ancrage local** car ils restent aux mains des habitant.e.s et des acteurs du territoire, ce qui permet notamment d'optimiser les retombées économiques locales.

> Leur **gouvernance est ouverte** car les décisions sont prises de façon démocratique et transparente dans l'intérêt collectif du territoire.

> Ils répondent à des **exigences environnementales** en essayant de respecter les équilibres écologiques et de préserver les ressources naturelles au-delà des obligations réglementaires.

Energie Partagée, créée en 2010, accompagne et participe au financement des projets EnR citoyens en mobilisant l'épargne solidaire. Une [charte](#) précise les principes fondateurs du mouvement des projets citoyens en France. Les projets d'énergie citoyenne se développent sur tout le territoire français. Une [carte des projets EnR citoyens](#) et les [chiffres clés des projets citoyens](#) (nombre d'investisseurs citoyens et publics, puissance installée, montant d'investissement local) permettent de localiser les initiatives collectives et de comprendre leur dynamique. Energie Partagée accompagne les acteurs locaux et investit dans des projets à technologie mature de parcs éoliens, de centrales solaires, de méthaniseurs, de chaufferies bois et de centrales hydroélectriques.

Ces projets d'énergie citoyenne permettent d'accélérer la transition énergétique, définie par le [Ministère de la transition écologique](#) comme "la transition énergétique [qui] vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement".

En quelques chiffres, les projets citoyens représentent :

- 385 MW de puissance installée d'EnR électrique et thermique en développement et en exploitation
- 800 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique et de chauffage de 667 000 personnes
- 17 600 personnes ayant investi 31 millions d'euros
- 374 collectivités territoriales et leurs groupements qui ont investi 13,7 millions d'euros



L'épargne solidaire

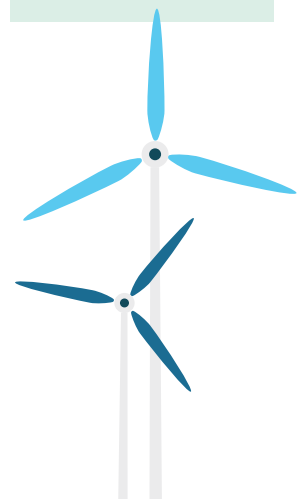
L'épargne solidaire est une épargne dont l'encours ou les revenus sont destinés, pour tout ou partie, à financer des activités solidaires (*source : [Le Labo de l'Économie Sociale et Solidaire](#)*). C'est une source importante de financements pour les projets citoyens, notamment dans les énergies renouvelables. Ainsi, investir l'argent de sa structure dans ce type de projets peut être une solution pour engager sa structure dans la transition écologique tout en donnant du sens à son argent.



Comprendre l'intérêt de devenir actionnaire dans les énergies renouvelables



LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉS



DESCRIPTION DE L' ACTION

Il est possible pour une structure de l'économie sociale et solidaire, peu importe son statut, de devenir actionnaire d'un projet citoyen d'énergies renouvelables.

Souvent, les citoyen.ne.s et collectivités territoriales se regroupent et forment une société locale pour rassembler des fonds, et ensuite investir et décider dans une société locale de production d'énergie renouvelable qui détient les installations de production. Deux statuts juridiques dominent : SCIC ou SAS avec un fonctionnement coopératif garanti dans les statuts. Ces sociétés citoyennes d'intermédiation peuvent aussi détenir l'agrément ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale).

Investir son argent dans ce type de structure permet d'avoir une transparence totale sur l'utilisation de son argent, qui sera réinvesti dans des projets environnementaux et sociaux, et aux retombées économiques locales.



ZOOM SUR : Le fonctionnement d'Énergie Partagée Investissement

Énergie Partagée Investissement, l'outil d'investissement national dans les énergies renouvelables citoyennes, assure une transparence sur ses activités. Une exemplarité qui lui permet d'être labellisée Finansol, et d'être reconnue Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale. Par ailleurs, ses offres au public de titres financiers (OPTF) sont visées par l'Autorité des Marchés financiers.

L'investissement à Énergie Partagée se fait en actions, donc le capital n'est pas garanti (comme c'est le cas de tous les placements en actions). Pour avoir une idée juste des risques encourus, il convient d'analyser le modèle économique des projets financés sur lesquels repose le modèle d'Énergie Partagée. En l'occurrence, **l'adossé aux contrats de vente de l'énergie à prix fixé sur 15 à 20 ans offre une stabilité économique**. Pour Énergie Partagée, les risques liés à la source de production (vent, soleil, eau) sont mutualisés sur l'ensemble du portefeuille de projets. Les imprévus techniques existent mais ils sont assurés au sein des sociétés. En somme, plus il y a de projets financés, moins il y a de risques.



Panorama des projets soutenus par Énergie Partagée Investissement

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ET PARTIES PRENANTES À MOBILISER



1 **Découvrir la diversité des initiatives locales et se rapprocher d'un projet situé sur le territoire de votre entreprise en visitant le [site d'Énergie Partagée](#).**



2 **S'informer sur le [panorama des projets](#)** dans lesquels Energie Partagée Investissement investit.



3 Se rapprocher de vos interlocuteurs régionaux pour comprendre la dynamique des projets dans la région et les partenaires principaux. Contacter **[les animateurs régionaux des énergies renouvelables citoyennes](#)**.



4 S'informer des risques et des conditions de l'investissement à Energie Partagée Investissement en consultant le **[document d'informations simplifié](#)**.



Prendre connaissance des étapes à suivre pour souscrire **[ici](#)**.

> Il est possible de souscrire en ligne ou par courrier postal. Peuvent devenir actionnaires des personnes physiques (majeures ou mineures) ou des personnes morales, dans tous les cas des justificatifs d'identité et de domicile/siège social seront demandés. Les règlements se font par chèque ou virement bancaire. Des attestations de détention d'actions sont ensuite émises et les actionnaires sont convoqué.e.s chaque année en assemblée générale.

INDICATEURS d'évaluation et de suivi de l'action

(indicateurs fournis à titre indicatif)

INDICATEURS QUANTITATIFS



Part investie par la structure dans le capital d'un projet citoyen d'énergies renouvelables.

Cette part peut être comparée au montant total d'investissements liés au projet d'énergie citoyen local



Part d'actions investies par la structure dans le projet citoyen d'EnR sur l'actif total de la structure



Rapport entre la production ou la puissance installée du projet par rapport au besoin en consommation des entreprises investisseuses dans ce projet



Nombre de salarié.e.s ayant choisi d'investir dans un projet citoyen d'énergies renouvelables suite à l'engagement de leur structure sur cette action



LE SAVIEZ-VOUS ?

En tant qu'investisseur du projet, votre entreprise sera-t-elle directement alimentée par l'énergie que vous avez contribué à produire ?

Dans la plupart des cas, les sociétés locales de production d'énergie renouvelable contribue au réseau d'électricité global (une grande majorité porte sur les énergies électriques) et permet donc de contribuer au mix énergétique. Les énergies renouvelables participent au circuit court de l'énergie car les électrons produits sont consommés au plus proche.

Néanmoins, Il est possible de développer des projets d'autoconsommation individuelle ou collective et, de ce fait, permettre à votre entreprise d'être alimentée en totalité ou partiellement par la production d'électricité dans le cas où vous choisissez d'installer sur votre patrimoine foncier ou bâti des énergies renouvelables.



Pour aller plus loin

Énergie Partagée,
Carte des projets d'énergies renouvelables citoyens

•
Contacter **vos animateurs régionaux des énergies renouvelables citoyennes** pour comprendre la dynamique des projets dans la région et les partenaires principaux

•
Contacter l'agence locale énergie-climat (ALEC) de son territoire, un conseiller du réseau FAIRE (pour le volet petit tertiaire) pourra vous accompagner dans cette démarche si besoin

•
Informez-vous auprès de l'ADEME :

- Découvrez **une infographie** pour comprendre comment s'engager dans les énergies renouvelables
- Décodez les énergies renouvelables citoyennes avec **l'avis de l'ADEME**

INDICATEURS d'évaluation et de suivi de l'action

(indicateurs fournis à titre indicatif)

INDICATEURS QUALITATIFS



Enquête de satisfaction des salarié.e.s de la structure sur la participation de leur entreprise au capital d'un projet citoyen local d'énergies renouvelables



Valorisation du patrimoine bâti ou foncier de l'entreprise occupé par les installations du projet citoyen d'énergies renouvelables

(exemple : panneaux photovoltaïques sur un toit générant un loyer)



Actions de mobilisation autour d'un projet organisées à l'initiative de l'entreprise et/ou des salarié.e.s de l'entreprise